



YCL AUDIT
Commissariat aux comptes

ASSOCIATION LES BRIGADES VERTES

**Rapport
du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
exercice clos le 31/12/2025**



ASSOCIATION LES BRIGADES VERTES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels exercice clos le 31/12/2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES BRIGADES VERTES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

A la clôture de l'exercice, nous identifions un risque de non-versement de la subvention FSE +, dont la convention couvre la période 2024-2025, pour un montant de 23 472 €. Cette somme correspond à l'abattement de taxe sur les salaires non imputé sur les salaires chargés déclarés au titre de ces deux années dans les demandes de subvention et bilans finaux.

Si cette somme avait été enregistrée, le poste « Concours publics et subventions d'exploitation » figurant au compte de résultat de l'association au 31 décembre 2025 serait inférieur de 23 472 €.

Le résultat de l'exercice serait donc diminué de cette même somme.



Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



YCL AUDIT

Commissariat aux comptes

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Langueux,
Le 20 mai 2026.

Le commissaire aux comptes,
Amandine Launay.





YCL AUDIT
Commissariat aux comptes

ASSOCIATION LES BRIGADES VERTES

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
Sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2025**



ASSOCIATION LES BRIGADES VERTES

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes Sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

L'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Langueux,
Le 20 mai 2026.

Le commissaire aux comptes,
Amandine Launay.





YCL AUDIT
Commissariat aux comptes

ASSOCIATION LES BRIGADES VERTES

Annexes

Bilan actif et passif

Compte de résultat

Annexes



YCL AUDIT
Commissariat aux comptes

BILAN **A**CTIF ET **P**ASSIF

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	3 616	3 616		620	- 620
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	432 101	316 888	115 213	121 598	- 6 385
Installations techniques, matériel et outillage industriels	452 243	359 262	92 981	116 142	- 23 161
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	17 160		17 160	16 650	510
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 500		2 500	2 500	
TOTAL (II)	907 619	679 766	227 853	257 510	- 29 657
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	59 895		59 895	57 831	2 064
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	288 733		288 733	316 819	- 28 086
Charges constatées d'avance	4 478		4 478	9 798	- 5 320
Valeurs mobilières de placement	250 000		250 000	250 000	
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	390 416		390 416	393 333	- 2 917
TOTAL (III)	993 522		993 522	1 027 782	- 34 260
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 901 141	679 766	1 221 375	1 285 292	- 63 917

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	818 955	771 598	47 357
Excédent ou déficit de l'exercice	-49 006	47 357	- 96 363
Situation nette (sous total)	769 949	818 955	- 49 006
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	26 782	32 216	- 5 434
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	796 731	851 170	- 54 439
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
PROVISIONS			
Provisions pour risques	114 025	144 025	- 30 000
Provisions pour charges	75 052	57 520	17 532
TOTAL (III)	189 077	201 545	- 12 468
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	59 414	73 347	- 13 933
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 454	25 443	5 011
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	145 699	132 787	12 912
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		1 000	- 1 000
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	235 568	232 577	2 991
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	1 221 375	1 285 292	- 63 917
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
ENGAGEMENTS DONNÉS			



YCL AUDIT
Commissariat aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	426 467	427 065	- 598	-0,14
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	960 551	989 180	- 28 629	-2,89
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions	33 318	85 570	- 52 252	-61,06
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	5 935	712	5 223	733,57
Total des produits d'exploitation (I)	1 426 272	1 502 526	- 76 254	-5,08
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	295 312	281 698	13 614	4,83
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	41 141	33 148	7 993	24,11
Salaires et traitements	930 752	917 344	13 408	1,46
Cotisations sociales	141 185	151 922	- 10 737	-7,07
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	55 500	57 430	- 1 930	-3,36
Dotations aux provisions	20 850	5 942	14 908	250,89
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	22	12	10	83,33
Total des charges d'exploitation (II)	1 484 763	1 447 495	37 268	2,57
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-58 491	55 031	- 113 522	-206,29
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	525	533	- 8	-1,50
Autres intérêts et produits assimilés	11 992	11 511	481	4,18
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	12 518	12 044	474	3,94

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 676	2 034	- 358	-17,60
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)	1 676	2 034	- 358	-17,60
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	10 842	10 010	832	8,31
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	-47 649	65 041	- 112 690	-173,26
PRODUITS EXCEPTIONNELS		20 922	- 20 922	-100
Total des produits exceptionnels (V)		20 922	- 20 922	-100
CHARGES EXCEPTIONNELLES		37 543	- 37 543	-100
Total des charges exceptionnelles (VI)		37 543	- 37 543	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI)		-16 621	16 621	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	1 357	1 064	293	27,54
Total des produits (I + III + IV)	1 438 790	1 535 492	- 96 702	-6,30
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 487 796	1 488 136	- 340	-0,02
EXCEDENT OU DEFICIT	-49 006	47 357	- 96 363	-203,48
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats				
Total				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
Total				



YCL AUDIT
Commissariat aux comptes

ANNEXES

Préambule

Objet social ou projet associatif :

- D'une manière générale, contribuer à la cohésion sociale par l'accès à l'emploi.
- Favoriser le retour à l'emploi des personnes en difficultés par la création de parcours dans le cadre de l'insertion par l'activité économique.
- Favoriser une formation professionnelle, valoriser les acquis et développer les gestes professionnels.
- Accompagner les salariés en insertion vers la résolution de leurs problématiques d'ordre social et/ou professionnelle.
- Participer au développement social durable du territoire Costarmoricain principalement dans la dimension sociale.

Nature et périmètre des activités :

- A.C.I (Ateliers Chantiers d'insertion) conventionnés par l'Etat, ayant pour support d'activité des Services d'aménagement paysager, sur le territoire du Pays de Saint Brieuc.

Moyens mis en œuvre :

- 40 postes d'insertion représentant 28 E.T.P.
Fonctionnement, encadrement et accompagnement assuré par 9 professionnels

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 221 375,18 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 49 006,05 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 28/04/2026 par le conseil d'administration.

Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les règlements de l'Autorité des normes comptables n°2022-06 et n°2023-03, relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ces règlements ont notamment pour effet :

- l'introduction de la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

L'application de ces règlements a conduit l'association à modifier la présentation des comptes annuels.

Au 31/12/25, les incidences liées à la comparabilité des comptes sont les suivantes :

- les transferts de charges d'exploitation viennent en diminution des charges auxquels ils se rattachent : les reprises repas permanent, les remboursements maladie, les transferts repas et les remboursements formation FAFSEA anciennement comptabilisés dans les comptes 791000 sont désormais comptabilisés dans les comptes 649000.
- les charges et produits exceptionnels sont présentés en autres charges et produits d'exploitation : la quote-part de subvention, anciennement comptabilisé dans le compte 777000 est désormais comptabilisé dans le compte 747000.

Principes, règles et méthodes comptables

Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2022-06, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2022-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement ou à leur coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production ou à leur valeur vénale.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production ou à l'acquisition d'immobilisations sont inclus dans le coût de production ou d'acquisition de ces immobilisations.

L'association n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissement et dépréciation de l'actif

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	04 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Matériel et outillage industriels	de 02 à 05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	de 03 à 05 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 05 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées dès l'attribution lorsqu'il n'y a pas de conditions suspensives pour le montant prévu dans la convention d'attribution.

Les subventions conditionnées à la réalisation d'un niveau de dépenses éligibles sont comptabilisées au prorata du niveau de dépenses réalisées.

Lorsqu'il existe un risque de reversement, une provision est comptabilisée afin de couvrir ce risque de reversement.

Subvention 2025 :

FINANCEUR	SUBVENTION TOTALE ALLOUEE	PAR N-1	PCA N-1	VERSEE EN N	PAR N
ASP	653 043	3 496		594 200	62 339
ASP MODULATION	34 769	30 000		33 769	31 000
DEPARTEMENT	153 153	33 396		154 836	31 713
FSE	114 153	229 914		184 822	159 245
	955 118	296 806		967 427	284 298

Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les sommes inscrites en « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants au rythme de la réalisation des engagements par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Aucun fonds dédié n'a été constaté au 31-12-2025.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Lorsqu'il existe un risque de reversement de subvention, une provision est comptabilisée afin de couvrir ce risque.

En 2025, une reprise de provision de 30 000 € a été comptabilisée par rapport au risque de reversement de subventions FSE au titre de 2022.

Au 31-12-2025, le risque de reversement de la subvention FSE 2017 reste provisionné à 100% (soit 34 025 €).

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. En 2025 une reprise de provision de 3 318 € a été comptabilisée.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 616			3 616
Immobilisations corporelles	874 169	25 334	15 158	884 344
Immobilisations financières	19 150	510		19 660
TOTAL	896 934	25 844	15 158	907 619

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	2 995	620		3 616
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	270 396	6 938		277 334
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	36 230	3 324		39 554
Installations techniques, matériel, outillages industriels	108 118	18 016	7 691	118 443
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport	191 718	24 249		215 967
Matériel de bureau et informatique	29 966	2 353	7 467	24 852
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	636 429	54 880	15 158	676 150
TOTAL GENERAL (I+II+III)	639 424	55 500	15 158	679 766

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	2 500		2 500
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	59 895	59 895	
Autres créances	288 733	288 733	
Charges constatées d'avance	4 478	4 478	
TOTAL	355 606	353 106	2 500

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	5 060
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	286 159
TOTAL	291 219

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Au bilan le montant s'élève à 4 478 € .

Notes sur le bilan passif

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	771 598	47 357			818 955
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	47 357			49 006	-49 006
Dont générosité du public					
Situation nette	818 955	47 357		49 006	769 949
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	32 216			5 434	26 782
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	851 170	47 357		54 440	796 731
TOTAL dont générosité du public					

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	57 520	17 532		75 052
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	144 025		30 000	114 025
TOTAL (II)	201 545	17 532	30 000	189 077
TOTAL GENERAL (I+II)	201 545	17 532	30 000	189 077
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		20 850	33 318	
- financières				
- exceptionnelles				

Les autres provisions pour risques et charges concernent le FSE.

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	59 414	14 375	45 040	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	30 454	30 454		
Dettes fiscales et sociales	145 699	145 699		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	235 568	190 528	45 040	

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	107
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	7 007
Dettes fiscales et sociales	48 418
Autres dettes	
TOTAL	55 532

Subventions d'investissements

OBJET DE LA SUBVENTION	DEBUT EXERCICE	SUBVENTIONS DE L'EXERCICE	FIN EXERCICE	SUBVENTIONS D'INVEST. INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT		
				DEBUT EXERCICE	DOTATION DE L'EXERCICE	FIN EXERCICE
agrandissement	76 365,52		76 365,52	62 575,21	2574,70	65 149,91
subvention 2019 matériel	7 500,00		7 500,00	7 500,00		7 500,00
agefiph- fauteuil	3 019,20		3 019,20	3 019,20		3 019,20
Master ED302FL	10 000,00		10 000,00	6 133,33	2000,00	8 133,33
subvention matériel 2021	3 500,00		3 500,00	2 797,43	109,09	2 906,52
Subvention Fape- renovation locaux	15 000,00		15 000,00	1 143,75	750,00	1 893,75
	115 384,72	0,00	115 384,72	83 168,92	5 433,79	88 602,71

Autres informations

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 75 052 E.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

1/10 de mois d'ancienneté par an jusqu'à 10 ans plus 1/3 de mois par année au-delà de 10 ans avec un maximum de 6 mois .

Par un conseil d'administration du 11 Décembre 2012, il a été proposé de conserver la grille d'indemnité de départ à la retraite figurant dans la convention applicable à cette date.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2 713 E.

Locaux mis à la disposition par les collectivités

Les contributions volontaires en nature ne font l'objet d'aucune comptabilisation faute d'avoir une information chiffrée de la part des collectivités. Elles sont constituées de :

- Mis à disposition par la ville de Plédran : un local situé 24 rue du bois, Plédran d'environ 100 m², avec vestiaires, rangement outillage, salle de réunion, cuisine...

Eau, électricité, chauffage pris en charge par Plédran

- Mis à disposition par la ville de St Brieuc : un local rue Freyssinet, St Brieuc de moins de 100 m², avec vestiaires, bureau, rangement outillage...

Eau, électricité, chauffage pris en charge par St Brieuc

Le bénévolat n'est pas identifié ni comptabilisé dans la mesure où il ne concerne que le temps d'administration de l'association (CA et bureaux).

Effectif moyen

ETP au 31/12/2025	Personnel salarié
Permanents	10
CDDI	30
TOTAL	40

